

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 24070
---	--	-----------------------------

SEANCE du : 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 2 avril 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOUIN	Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Philippe BARON	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Hélène BROSSEAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anne ROUX, pouvoir à Bruno BODIN	Sandra CAILTON, pouvoir à Marinette TALLIER	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Rodolph THIBAUDEAU, pouvoir à Constance MACKOW	Jean-François MOREAU, pouvoir à Bérandère BAZANTAY	Stéphanie FILLON, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Nathalie MOREAU, pouvoir à Etienne HUCAULT	Florence BAZZOLI, pouvoir à Pascale GABILY
Sandrine DELUGEAU		

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle des comptes et la gestion de la commune de Bressuire

Madame le Maire présente le dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des juridictions financières et notamment ses articles L.211-8 et L243-6

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle Aquitaine a procédé au contrôle de gestion de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'à la période contemporaine ;

Considérant qu'à l'issue de ce contrôle, la chambre régionale des comptes a transmis un rapport d'observations définitives à la Ville de Bressuire le 19 mars 2024 ;

Considérant que ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion ;

L'examen des comptes et de la gestion de la commune de Bressuire a été notifié par lettre du 2 mai 2023 à Madame Emmanuelle Ménard, maire depuis mai 2020, et lettre du 25 mai à son prédécesseur, Monsieur Jean-Michel Bernier.

Les entretiens de début de contrôle ont eu lieu les 25 et 26 mai 2023. Les entretiens préalables au dépôt du rapport d'instruction ont eu lieu le 30 juin 2023 avec le maire en fonctions et avec son prédécesseur. Ceux-ci y ont répondu aux observations provisoires délibérées le 8 août 2023 par lettres respectivement du 18 octobre 2023 et du 27 octobre

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20240412-DG_DEL_2024_070-DE
 Date de télétransmission : 12/04/2024
 Date de réception préfecture : 12/04/2024

2023, parvenues à cette date au greffe de la chambre, en souhaitant également être entendus.

Conformément à leur demande, l'audition a eu lieu le 1er décembre 2023. Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 1er décembre 2023, la chambre a adopté les observations définitives objet du présent rapport.

Le contrôle a porté sur les relations financières avec la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, la gestion budgétaire et comptable, l'analyse financière du budget principal ainsi que, dans le cadre d'une enquête nationale conduite par la Cour des comptes, les services rendus aux demandeurs en matière de permis de construire – habitat et tertiaire privé.

Après avoir présenté le rapport en séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie BARBIER

